



## **DECISION DC/DG/2015-61** **portant délégation de signature**

### **Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10 à L.213-11-17, relatifs aux redevances et les articles R213-40 et R.213-43 relatives attributions du directeur général des agences de l'eau,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 26,

Vu le décret n°2012-12-46 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2007-1357 du 14 septembre 2007 notamment son article 2 relatif aux procédures de déclaration, de contrôle et de recouvrement afférentes aux redevances et à la taxe piscicole perçues au titre de l'année 2007,

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 portant nomination de Monsieur Laurent BERGEOT, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne à compter du 21 mai 2013,

Vu la délibération DL/CA/12-106 du 10 décembre 2012 du conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au directeur général,

### **Décide :**

#### **Article 1 – Délégation générale**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est donnée à Madame Aline COMEAU, directrice générale adjointe, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, les actes prévus aux articles R.213-40 et R.213-43 du Code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, et de Madame Aline COMEAU, directrice générale adjointe, délégation est donnée à Monsieur Fabien MARTIN, secrétaire général, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, les actes prévus aux articles R.213-40 et R.213-43 du Code de l'environnement.

#### **Article 2 – Délégation ordonnateur**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, de Madame Aline COMEAU et de Monsieur Fabien MARTIN, délégation est donnée à Madame Marie-Isabelle WENDEL, adjointe au directeur du département des affaires budgétaires et financières, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, toutes décisions relatives aux opérations de dépenses et de recettes du budget de l'Agence ou aux opérations de déclaration, de contrôle, d'établissement et d'émission des redevances.

#### **Article 3 - Délégation marchés publics**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, de Madame Aline COMEAU et de Monsieur Fabien MARTIN, délégation est donnée à Madame Marie-Isabelle WENDEL, adjointe au directeur du département des affaires budgétaires et financières, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, toutes décisions relatives à l'adjudication des marchés et accords-cadres passés en application des dispositions du code des marchés publics.

## DECISION DC/DG/2015-61

### Article 4 - Délégation spécifique pour le traitement des redevances

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de Madame Aline COMEAU, délégation est donnée à Madame Lucile GREMY, directrice du département des services publics de l'eau et des entreprises et à Monsieur Franck SOLACROUP, directeur du département ressource en eau et milieux aquatiques, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, toutes décisions relatives aux opérations de déclaration, de contrôle, d'établissement et d'émission des redevances ressortant de leurs compétences respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, de Madame Aline COMEAU, de Madame Lucile GREMY et de Monsieur Franck SOLACROUP, délégation est donnée respectivement à Monsieur Nicolas HEBERT, adjoint au directeur du département ressource en eau et milieux aquatiques, à Madame Sandrine AGUT et Monsieur Éric GOUZENES, adjoints à la directrice du département des services publics de l'eau et des entreprises pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, toutes décisions relatives aux opérations de déclaration, de contrôle, d'établissement et d'émission des redevances ressortant de leurs compétences respectives.

### Article 5 - Délégation ressources humaines

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de Madame Aline COMEAU, délégation est donnée à Madame Roselyne ZAPATA, directrice du département des ressources humaines, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, toutes décisions relatives à la gestion des personnels à l'exception des décisions de nomination.

### Article 6 - Délégation communication, information et documentation

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de Madame Aline COMEAU, délégation est donnée à Madame Valérie BAYCHE, directrice du département communication, pour signer au nom du directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, tous documents relatifs aux actions de communication de l'Agence.

### Article 8 - Délégation autres courriers

La délégation de signature est étendue, pour les autres courriers ressortant de leurs compétences respectives, à :

#### 1. Directeurs de département et de délégation, conseiller du directeur général et chefs de mission

- M<sup>me</sup> Valérie BAYCHE, directrice du département communication,
- M. Jean-Luc CASES, contrôleur de gestion, management de la qualité,
- M<sup>me</sup> Lucile GREMY, directrice du département des services publics de l'eau et des entreprises,
- M. Xavier ETCHART, directeur du département gestion des infrastructures, modernisation et innovations technologiques,
- M. Patrick FLOUR, directeur de la délégation du bassin Garonne-Amont,
- M<sup>me</sup> Martine GAECKLER, directrice du département connaissances et systèmes d'information, et correspondante de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL),
- M. Bruno LEMENAGER, directeur de la délégation du bassin Atlantique-Dordogne,
- M<sup>me</sup> Véronique MABRUT, directrice de la délégation de Pau,
- M. Joël MARTY, conseiller du directeur général, Mission d'appui prospective et internationale,
- M. Franck SOLACROUP, directeur du département ressources en eau et milieux aquatique,

## DECISION DC/DG/2015-61

- M<sup>me</sup> Roselyne ZAPATA, directrice du département ressources humaines,
- M. Laurent VERDIE, mission programme, évaluation et planification.

### 2. Adjointes aux directeurs de département et de délégation.

En cas d'absence du directeur de département ou de délégation, la délégation de signature est étendue à :

- M<sup>me</sup> Sandrine AGUT et M. Eric GOUZENES, département des services publics de l'eau et des entreprises,
- MM. Thierry ALBARIC, Bernard HYPOLITE et Jean-Pierre REBILLARD, département connaissances et systèmes d'information,
- M. Jérôme CARRE, département gestion des infrastructures, modernisation et innovations technologiques,
- M<sup>me</sup> Marie-Claire DOMONT, MM. Christophe JUTAND et Eric LEBAT, pour l'unité territoriale Atlantique et M. Benoît WIBAUX et M<sup>me</sup> Valérie PERRIER pour l'unité territoriale Dordogne de la délégation du bassin Atlantique-Dordogne,
- M. Olivier GUIARD, pour l'unité territoriale Rodez et M. Jean-Luc SCHARFFE, pour l'unité territoriale Toulouse de la délégation du bassin Garonne-Amont,
- M. Nicolas HEBERT, département ressources en eau et milieux aquatiques,
- M. François JONCOUR, délégation de Pau,
- M<sup>me</sup> Marie Isabelle WENDEL, département des affaires budgétaires et financières,
- M<sup>me</sup> Anne DESAINTJEAN, département des ressources humaines.

### Article 9

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure portant délégation de signature.

### Article 10

Un exemplaire de la présente décision sera adressé au contrôleur financier auprès des agences de l'eau et à l'agent comptable de l'Agence.

Elle sera notifiée aux bénéficiaires, affichée dans l'Etablissement et publiée sur Intranet.

A Toulouse, le

04 NOV. 2015

Laurent BERGEOT  
Directeur général